

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/06/2023

Séance du Vendredi 23 JUN 2023

DATE D'AFFICHAGE

LE : 30/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 11

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le vendredi vingt-trois juin à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 19 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 3

PRESENTS : Katia DRAGEE, Claire ESPASA, Lydia KONYA, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Yann GRUMBACH (pouvoir donné à Mme MARTINEZ), Tom KUBLER, Alexandre PARIS (pouvoir donné à M. MAZURE), Jonathan PETIT, Rémy PONT (pouvoir donné à Mme VALLET).

Secrétaire de séance : Claire ESPASA.

Délibération : Avenant N° 3 au Marché Public – CONTRAT N°45233140-2 notifié le 23/12/2022

Par délibération du 10 mars 2023, le Conseil Municipal a désigné l'Entreprise EUROVIA en tant que titulaire du marché de requalification de la rue des Jacobins pour un montant de 411 596.54€ HT soit un total TTC de 493 915.85€.

Par délibération du 25 mars 2023, un 1^{er} avenant au marché public a été accepté par le Conseil Municipal pour un montant de 11 832.17€ TTC soit 9 860.14€ HT ce qui portait le montant du marché à 421 456.68€ HT soit 505 748.02€ TTC.

Par délibération du 13 juin 2023, un 2^{ème} avenant au marché public a été accepté par le Conseil Municipal pour un montant de 24 861.36€ TTC soit 20 717.80€ HT ce qui portait le nouveau montant du marché à 442 174.48€ HT soit 530 609.38€ TTC.

En cours d'exécution, des modifications ont été demandées par la commune. Ces travaux s'élèvent à 2 400€ TTC soit 2 000€ HT ce qui porte le nouveau montant du marché à 444 174.48€ HT soit 533 009.38€ TTC (devis en annexe).

Considérant que ces travaux d'un montant de 2 400€ TTC soit 2 000€ HT nécessitent de passer un avenant au marché initial, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°3 au marché public n°4523314-2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant n°3 du marché public n° 45233140-2 (EUROVIA). (Les crédits sont suffisants au chapitre 21).

Pour extrait conforme au registre.
Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 23 JUN 2023
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

